



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 1 Septembre 2003

IUFM de l'Académie de Rouen

**Avis de publicité relatif au recrutement externe sans concours d'un agent
des services techniques de recherche et formation**

Sommaire

1.	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	2
1.1.	Service des ressources humaines	2
	Avis de publicité relatif au recrutement externe sans concours d'un agent des services techniques de recherche et formation	2

1. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES

1.1. Service des ressources humaines

Avis de publicité relatif au recrutement externe sans concours d'un agent des services techniques de recherche et formation

Ministère de la Jeunesse,
de l'Éducation Nationale
et de la Recherche

SESSION 2003

IUFM de l'Académie de Rouen

Avis de publicité relatif au recrutement externe sans concours
d'un agent des services techniques de recherche et formation

Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 dite « loi Sapin »

Article 65-2 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié par le décret n°2002-133 du 1^{er} février 2002
relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs
de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale

Bulletin Officiel n°32 du 4 septembre 2003, avis du 20 août 2003, NOR MENA0301785V

**1 poste à pourvoir à l'IUFM de l'Académie de Rouen
centre de Mont-Saint-Aignan**

Branche d'activité professionnelle : G – patrimoine, logistique, prévention

**Emploi-type : aide logistique pour assurer l'ensemble des tâches liées
au fonctionnement logistique et à l'entretien de l'établissement
(accueil, courrier, entretien, surveillance...)**

Conditions d'accès

Ce recrutement, qui sera effectué par une commission de sélection, est ouvert à tous les candidats, qu'il s'agisse d'agents non titulaires, de titulaires d'un contrat emploi solidarité ou d'un emploi consolidé, d'emplois jeunes ou d'autres agents de droit privé, de candidats totalement extérieurs au secteur public.

Ce recrutement externe se substitue aux concours de droit commun.

Comme pour les recrutements de droit commun, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique telles que fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aucune condition d'âge.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise.

Inscriptions

Les inscriptions s'effectueront uniquement sur dossier, constitué d'une lettre de candidature et d'un CV détaillé, qui devra être retiré ou demandé par courrier entre le 10 septembre et le 10 octobre 2003 à l'adresse suivante :

IUFM – Service des Ressources Humaines – 2 rue du Tronquet – BP 18

76131 Mont-Saint-Aignan Cedex

Pour tout renseignement complémentaire, tél. : 02 32 82 59 07

mail : florence.hemery@rouen.iufm.fr

**La date limite de retour des dossiers est fixée au 11 octobre 2003 à minuit,
le cachet de la poste faisant foi**

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »
Recueil spécial n° 1 - Septembre 2003